

LA COUR DEVRA REpondre A 12 000 QUESTIONS DANS L'AFFAIRE KHALIFA

Le verdict attendu le 21 mars prochain

Il était 20 h lorsque le rideau est tombé jeudi sur le premier acte du procès de la caisse principale d'El-Khalifa Bank. Après une journée chargée en émotions, le tribunal criminel s'est retiré pour statuer sur le sort des 93 accusés poursuivis pour crimes et délits. Les 5 membres qui le constituent vont devoir répondre à pas moins de 12 000 questions avant de rendre leur verdict le 21 mars prochain. Ni la présidente du tribunal, ni encore moins les prévenus n'ont pu retenir leurs larmes. Fait rare dans les annales de la justice : M^{me} Brahimi a été longuement applaudie par une salle réconfortée par les propos de la présidente qui a promis d'être « la plus clémente possible ».

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Alors que les plaidoires tiraient à leur fin, l'émotion commençait déjà à gagner la présidente du tribunal. M^{me} Brahimi a tenté de se donner une contenance en buvant un verre d'eau, en vain. Elle n'a, dès lors, plus essayé de cacher ses larmes. « Je parais forte mais en réalité j'ai mes faiblesses ».

Difficilement, elle arrive à dire « laissez-moi savourer ce

moment », avant d'ajouter : « Lorsque je suis arrivée au niveau de cette cour, je ne connaissais personne, j'y étais étrangère. » La gorge nouée, elle a du mal à aller au bout de sa phrase. Il s'est passé quelques secondes avant qu'elle n'avoue : « Je suis somme ça, je parais forte, mais en réalité, j'ai mes faiblesses. »

Cet aveu lui a valu un tonnerre d'applaudissements. Avocats, prévenus en liberté provisoire et ceux dans le box applaudissent longuement la présidente. Très émue, elle raconte les circonstances qui l'ont amenée à prendre en charge ce lourd dossier. « Je ne connaissais aucun de mes deux conseillers, je les ai rencontrés une première fois 15 jours avant le début du pro-

cess. C'est également le cas du procureur général qui, je dois le dire, m'a été d'un grand secours. Connaissant le dossier parfaitement, il n'a jamais été avare en informations. » La présidente n'a pu s'empêcher de rendre également un hommage appuyé aux magistrats suppléants et aux membres du jury.

« L'un des membres du jury a perdu son frère pendant le procès. Croyez-moi, il a quitté le tribunal durant la pause pour enterrer son frère et revenir au tribunal dès la reprise de l'audience en début d'après-midi. »

Personne ne s'en est aperçu mais ce jour-là, il a pudiquement versé des larmes mais s'est farouchement opposé à son remplacement. »

« Je serai la plus clémente possible »

L'assistance écoute religieusement les propos de la présidente. Ils sont peu nombreux à avoir retenu leurs larmes et lorsque M^{me} Brahimi a conclu en disant « je sens le fardeau de la responsabilité mais je vous promets d'être le plus clémente possible car les accusés sont la seule famille que je connaisse » la salle est debout et ovationne la présidente. Il faudra à la présidente plusieurs minutes pour surmonter l'irrésistible vague d'émotion et reparter loi. Elle informe que le tribunal va devoir répondre à 12 000 questions. « A titre d'exemple, Akli Youcef à lui seul est concerné par 411 questions. » Sur ce, elle donne rendez-vous aux pré-

venus et aux avocats pour le mercredi 21 mars à 12h. « Si le tribunal aura fini son travail, on rendra le verdict ce jour-là, sinon, nous nous présenterons pour fixer un autre RDV. »

Après avoir demandé aux représentants de l'ordre de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des délibérés, M^{me} Brahimi quitte la salle. Les avocats commentent cette journée riche en émotions, les accusés poursuivis pour délits quittent la salle, les familles font des signes aux accusés en détention provisoire.

La mère d'un d'entre eux fait remarquer que le jour du verdict coïncidera avec le début du printemps.

N. I.

Le procureur général répond aux critiques de la défense

N'ayant pas été épargné par les avocats qui l'avaient pris pour cible au cours des derniers jours, le procureur général a usé de son droit de réponse pour rappeler à la défense que son rôle consistait en « la défense de l'accusation ». A ceux qui l'avaient accusé de s'égarer en s'éloignant du contenu de l'arrêt de renvoi, M. Abdelli a certifié que c'était faux. A ceux qui avaient formulé des attaques personnelles à son encontre, il dira : « Je me refuse de vous répondre pour les propos qui sont à la limite de la violence verbale. Ne freinez pas le travail de la justice, encouragez ce genre de procès. » C'est M^{me} Mokrane Ait Larbi qui s'est chargé de lui répondre que les attaques formulées par la défense étaient dirigées contre le parquet et non sa propre personne.

N. I.

LES ACCUSÉS ONT EU DROIT A UN DERNIER MOT

« Je ne suis pas le monstre qu'on a décrit »

Les uns après les autres, les 93 personnes poursuivies pour différents chefs d'inculpation se sont succédés pour le traditionnel dernier mot. Toutes ont demandé l'acquiescement, affirmant n'avoir aucun lien avec cette affaire. Avec beaucoup de dignité, les différents cadres poursuivis pour corruption et abus de pouvoir ont demandé leur réhabilitation.

« J'ai plus de 30 ans de carrière, j'ai toujours été intègre et loyal, j'ai donné ma jeunesse à mon travail. Je suis totalement innocent. » La phrase est du DAF de la Cnas. Ali Aoun dira à son tour : « Tous les éléments du dossier démontrent que les chefs d'inculpation n'ont rien à voir avec la réalité. Relaxe-moi pour que je puisse me consacrer à mon activité professionnelle et aux malades algériens. » Le P-dg d'une des

filiales de Sonatrach a tout simplement demandé à la présidente de le sortir de « ce cauchemar » tandis que l'ex-DG de la Cnac a soutenu : « Je ne suis pas un corrompu, je suis un homme honnête, je n'ai bénéficié de rien. » De son côté, l'ancien P-dg de Digimod a soutenu : « J'aurais préféré mourir 1000 fois plutôt que d'être ici. Rendez-moi mon honneur. » A l'unanimité, les cadres poursuivis pour avoir bénéficié d'une carte de thalassothérapie, d'un billet de voyage gratuit ou des supposés commissions ont au nom de tous les cadres demandé à ce que justice soit faite.

Très peiné, un prévenu a affirmé : « Je suis traumatisé, je me sens soustrait de la société. » L'assistance, déjà très émue, n'a pu retenir ses larmes lorsque le responsable de la mutuelle des P et T a pris la parole. Du

haut de ses 60 années, il s'est littéralement effondré, sanglotant comme un enfant. « J'ai donné plus de trente ans de ma vie au secteur des postes. » C'est tout ce qu'il a réussi à dire. Il a quitté la salle, soutenu par les avocats. Autre moment bouleversant, l'intervention de l'ancien sélectionneur national, Ighil Meziane, qui avait toujours pris la parole avec beaucoup de pondération, a craqué jeudi.

« J'ai passé ma vie dans une autre sphère que celle des banques. J'ai servi mon pays. Mon seul tort, c'est d'avoir un jour cherché un sponsor. Jamais de ma vie je n'ai pris de l'argent qui ne m'appartenait pas, je ne suis pas ce monstre qu'on a voulu décrire. » L'homme pleure, il n'est pas le seul.

N. I.

SITUATION SECURITAIRE

Un groupe d'Al-Qaïda Maghreb arrêté à Béchar

Un groupe terroriste d'Al-Qaïda Maghreb constitué de huit éléments a été arrêté par les services de sécurité à Béchar. Ces individus ont été présentés le 5 mars devant le juge d'instruction et écroués. Un neuvième terroriste appartenant au même groupe a réussi à s'échapper, a-t-on appris auprès de la cellule de communication au niveau du tribunal de Béchar. La même source affirme que ces individus ont été chargés par des émirs activant dans la région de M'sila de recruter des terroristes dans la région de Béchar. Ces derniers avaient, nous dit-on, le choix de partir pour l'Irak ou d'activer dans les maquis en Algérie. Les services de sécurité ont récupéré sur ces terroristes des documents et des cassettes subversives ainsi qu'une paire de jumelles et des armes blanches. L'âge de ceux-ci varie entre 25 et 32 ans, d'après nos interlocuteurs qui précisent qu'il n'existe aucun chômeur parmi eux.

Lies Mourad

Un terroriste de Bumerdès se rend à Saïda

De sources bien informées, l'on a appris qu'un terroriste, Arbaoui Farid, âgé de 31 ans et originaire de la wilaya de Bumerdès, s'est rendu sans arme aux services de sécurité de la wilaya de Saïda, lundi dernier. Il a été présenté deux jours après devant le procureur de la République près le tribunal de Saïda qui l'a placé sous mandat de dépôt. D'après les premiers éléments d'information, le terroriste en question était un ex-militaire qui avait déserté les rangs de l'armée algérienne en 2003 pour rejoindre l'un des groupes armés de Bumerdès et qui, selon ses déclarations, n'est resté avec eux que deux mois. Par ailleurs, en dépit de la sécurité revenue dans la région de Sidi-Ahmed relevant de la daïra de Aïn-El-Hadjari, un noyau résiduel de terroristes ou une horde de brigands sans foi ni loi profite encore de la configuration géographique de cette zone très boisée pour tourmenter davantage les citoyens. Un troisième berger en l'espace d'un mois vient d'être délesté de son cheptel ovin dont le nombre reste indéterminé. Une enquête a été ouverte par les gendarmes de la région.

M. B. Amine

Trois présumés terroristes abattus à M'sila

Trois présumés terroristes ont été abattus ce vendredi à proximité d'une station-service située à la sortie sud de la ville de M'sila. Selon des informations recueillies sur place, l'opération s'est déroulée lorsqu'un véhicule de type Peugeot 505 est venu s'alimenter en carburant, et transportant les trois terroristes. Ils ont été surpris par les éléments des services de sécurité en tenue civile qui les avaient filés depuis plusieurs jours. L'opération s'est soldée par l'élimination des trois terroristes. Aucune perte n'est à signaler du côté des forces de l'ordre.

A. Laïdi

Les déposants peuvent saisir le Conseil d'Etat

Dernier à plaider, M^{me} Ksentini a estimé que les déposants n'ayant pas réussi à se faire rembourser pouvaient saisir le Conseil d'Etat. « La loi leur permet de s'adresser au Conseil d'Etat du moment qu'il y a une faute lourde des différents agents de l'Etat », dit l'avocat qui soutient la thèse de la responsabilité des institutions estimant que la déroute de la banque avait échappé à leur vigilance pour des raisons qu'il « refuse de discuter ».

N. I.

« L'administrateur s'est comporté en liquidateur »

M^{me} Mouda, qui défend les intérêts de plusieurs anciens directeurs d'agence, a affirmé qu'en plus des 4 milliards de dinars trouvés au niveau de la caisse principale, le compte d'El-Khalifa Bank au niveau de la Banque d'Algérie était alimenté avec plus de 20 milliards de dinars. « A mon avis, si l'administrateur qui n'a pas travaillé plus de deux mois et demi aurait pu remettre la banque sur les rails en réduisant le nombre des agences, mais il s'est comporté non pas comme un administrateur mais comme un liquidateur. »

N. I.

« Khalifa a mobilisé des avions pour le déplacement des femmes des ministres »

Dans une longue plaidoirie truffée de métaphores, M^{me} Chorfi a fait plusieurs révélations. Il soutient que si l'accusation d'association de malfaiteurs était retenue, plusieurs ministres peuvent alors être considérés comme des membres à part entière. « C'est bien le ministre de la Jeunesse et des Sports qui a supplié Khalifa de mettre à sa disposition un avion pour transporter Blatter. C'est la ministre de la Culture qui a fait appel à lui pour payer

Adel Imam. C'est le ministre du Commerce qui l'a personnellement sollicité pour prendre en charge le déplacement à Philadelphie. Et cet autre qui lui a demandé de payer l'étude de la ville de Boughzoul faite par un bureau sis à Madrid. » L'avocat ne s'arrête pas là. « N'est-ce pas des ministres qui lui demandaient de mobiliser un avion pour que leurs femmes aillent se faire soigner une rage de dent à Marseille », et de se demander « qui payait le kérosène et tous ces services ». Il reprend la thèse du parquet : « C'est l'argent des déposants » et d'en déduire que si des ministres ont bénéficié de cet argent, à l'instar de beaucoup d'accusés, l'association de malfaiteurs les concerne également. « Ce n'est tout de même pas normal que lorsqu'un ministre profite de la

générosité de Khalifa, on prend cela pour de la bienfaisance et que dès que ça concerne les autres, ça devient de la malversation. » L'avocat, qui défend l'ancien garde du corps de Khalifa Abdelmoumen, a soutenu que son client ne faisait qu'obéir à un patron superpuissant.

« Comment voulez-vous que mon client demande des comptes à quelqu'un qui est reçu au Quai d'Orsay, qui est pris pour le descendant d'un roi à Dubaï, qui descend au 21^e étage d'un prestigieux hôtel à Dubaï au moment où Douste-Blazy est logé au 18^e ? ». Pour étayer ses propos, l'avocat raconte que Mme Dick Cheney est intervenue pour permettre à un avion de Khalifa de décoller alors qu'un des passagers n'était pas totalement en règle.

N. I.

« Monsieur le liquidateur, n'emportez pas votre secret avec vous ! »

Me Chorfi n'a pas hésité à apostropher le liquidateur qui, selon ses dires, est en possession d'une banque de données impressionnante sur El-Khalifa Bank.

« Il a un logiciel de données que même Bill Gates ne pourrait se permettre d'acheter. » A l'adresse de Badsji, il dira : « N'emportez pas votre secret avec vous. Vous avez mis en clair ce que vous avez voulu et gardé en obscur d'autres. » Des propos qui ont déplu à l'avocat de la liquidation qui a répliqué que « tous les dossiers dont vous avez parlé sont au niveau de l'instruction ».

N. I.